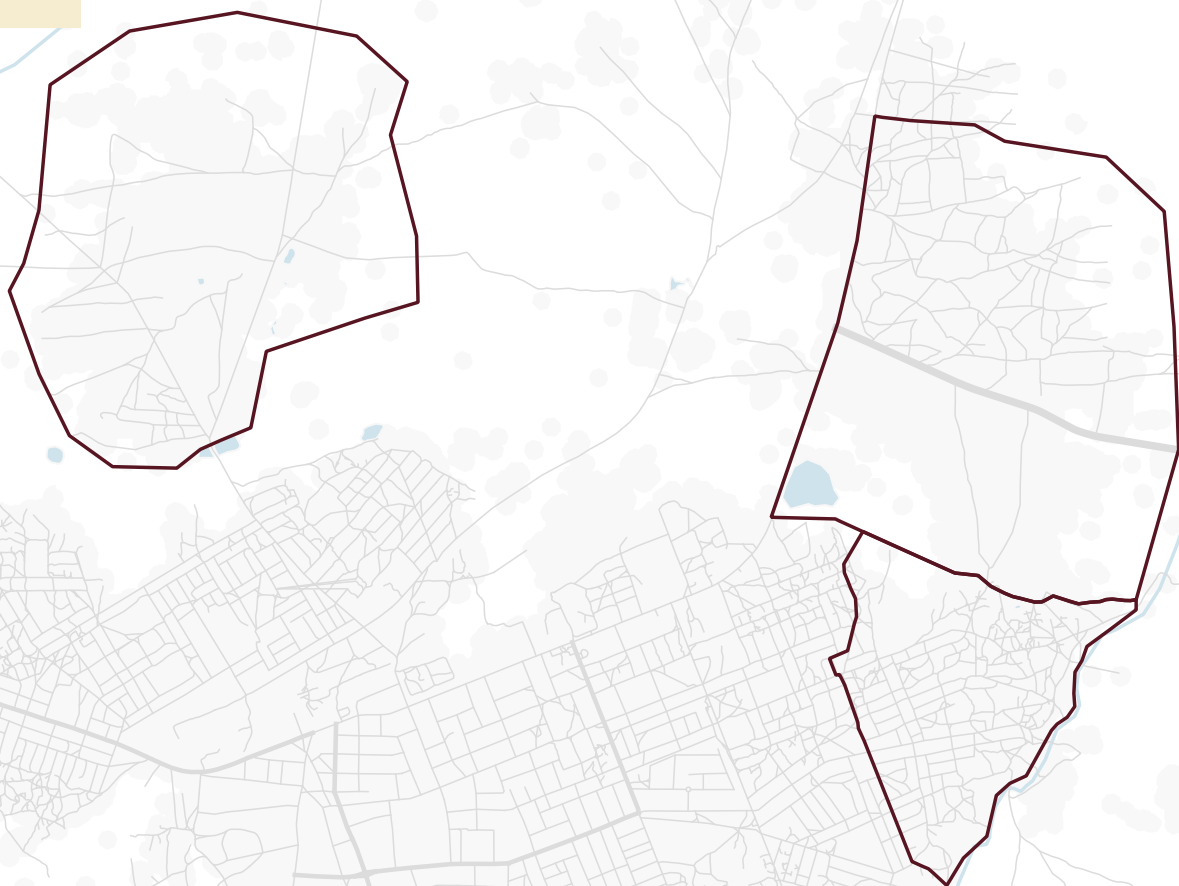


Burkina Faso

Rapport d'évaluation territoriale autour de trois zones d'étude de Banfora

Août 2023



Financé par
l'Union européenne
Aide humanitaire

IMPACT

Shaping practices
Influencing policies
Impacting lives



acted

AGORA

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu.....	3
Résultats clés.....	4
Liste des acronymes.....	6
Introduction.....	7
Contexte	7
Limites et défis.	8
Démographie.....	10
Dynamiques de déplacement.....	11
Eau, hygiène et assainissement (EHA).....	12
Accès à l'eau	12
Accès à l'assainissement	13
Abris.....	14
Santé.....	15
Education.....	16
Sécurité alimentaire et moyens de subsistance.....	18
Sécurité alimentaire	18
Moyens de subsistance	18
Accès à l'information et processus décisionnel.....	19
Protection et cohésion sociale.....	20
Assistance humanitaire.....	21
Sources des données cartographiques.....	21

APERÇU

La commune de Banfora était en 2019 la sixième commune la plus peuplée du Burkina Faso, et le principal centre urbain de la région des Cascades. Située au sud-ouest de Bobo-Dioulasso à laquelle elle est reliée par la RN7, Banfora est le chef-lieu de la province de la Comoé et de la région des Cascades¹. Administrativement, la commune urbaine est divisée en 15 secteurs urbains et 22 villages. Elle est traversée par la ligne de chemin de fer reliant la Côte d'Ivoire à Ouagadougou en passant par Bobo-Dioulasso et dispose d'une zone aéroportuaire au nord de la ville. Les zones inondables entourent le cœur urbain à l'ouest, au nord et au sud².

Par sa localisation, sa sécurité, et ses nombreuses opportunités d'emploi directement rapportées par plusieurs informateurs-rices clés (IC) lors de l'enquête, Banfora tend à devenir une localité d'accueil pour certaines personnes déplacées internes (PDI) du territoire burkinabè³, en particulier celles de la région et des régions limitrophes. Au total, ce sont 4 954 PDI qui étaient installées sur le territoire communal en mars 2023 selon les chiffres du CONASUR, soit près de trois fois plus qu'en novembre 2022⁴.

Dans ce contexte, la pression au niveau des services, des infrastructures sociocommunautaires de base et des terres s'est accentuée. La réhabilitation et la restructuration de l'offre de services et d'infrastructures sociocommunautaires de base est un enjeu de plus en plus pressant pour les autorités de la ville et les acteurs humanitaires et de développement pour répondre aux besoins des populations urbaines.

IMPACT, en partenariat avec ACTED a conduit une évaluation territoriale de plusieurs zones de la ville de Banfora. Ces zones ont été identifiées par les autorités locales et autres acteurs du territoire lors d'un atelier de cartographie participative comme celles accueillant un nombre important de personnes déplacées internes et avec une forte densité de population par ailleurs.

Cette évaluation territoriale vise à obtenir un profil de la population de certaines zones de la ville, avec une attention particulière portée aux ménages (hôtes comme déplacés) vivant dans les zones identifiées, et aux services sociocommunautaires de base utilisés par ceux-ci. Les résultats obtenus doivent servir de base aux autorités locales et autres acteurs impliqués dans la réponse et la fourniture de l'aide, pour le développement d'une stratégie d'intervention renforcée.

L'évaluation a été réalisée selon une approche mixte, mêlant des outils de cartographie ainsi que des approches qualitatives et quantitatives. La cartographie a permis la réalisation d'une carte de couverture des infrastructures sociocommunautaires de base utilisées par les habitants des zones d'étude, selon les informateurs-rices clés consultés au cours de cette phase. Le volet quantitatif incluait un questionnaire IC au niveau des gestionnaires et/ou usager-es des différentes infrastructures, un questionnaire ménage auprès des populations déplacées internes et hôtes vivant dans les zones d'étude. Le volet qualitatif comprenait : six groupes de discussion non-mixtes et séparés par statut de déplacement au niveau des zones d'étude et un questionnaire semi-structuré auprès d'IC travaillant pour des autorités locales, des acteurs économiques, et des organisations de la société civile (OSC). L'analyse tirée des entretiens IC et qualitatifs est indicative des tendances au niveau des zones d'étude de la commune. Les résultats présentés sans désagrégation par groupe de population signifient que les résultats entre les groupes de population sont proches. Les collectes de données se sont déroulées entre septembre 2022 et janvier 2023.

1 INSD (2022). « RGPH 2019 – Monographie de la région des Cascades »

2 Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (2015). « Plan d'occupation des sols de la commune de Banfora »

3 CONASUR (2023). « Situation des enregistrements des personnes déplacées internes »

4 CONASUR (2023). « Situation des enregistrements des personnes déplacées internes »

RÉSULTATS CLÉS

Démographie

La taille des ménages non déplacés dans les zones étudiées est supérieure aux moyennes nationale, régionale et provinciale pour le contexte urbain. Environ 6 ménages sur 10 comptent au moins un membre vulnérable. Plus d'un tiers des ménages compte au moins une femme enceinte ou allaitante, tandis que 30% des ménages non déplacés et 23% des ménages PDI comptent un membre vivant avec un handicap. La grande majorité des ménages est dirigée par un homme, ceux dirigés par des femmes présentant une grande proportion de cheffes de ménage veuves.

Dynamiques de déplacement

La majorité des personnes déplacées internes est arrivée au cours de l'année précédant l'enquête (77%), et les déplacements sont principalement intrarégionaux, les Cascades étant la région d'origine de près des trois quarts des ménages PDI. L'immense majorité des ménages (91%) indique l'insécurité et/ou les violences dans les zones de départ parmi les motifs de déplacement, le déplacement préventif (49%) et l'insécurité alimentaire (28%) comptant également parmi les facteurs de déplacement. Les intentions de retour sont cohérentes avec celles de la MSNA 2022⁵, 57% des ménages souhaitant retourner dans leurs localités d'origine si la situation sécuritaire le permet, et 40% ayant l'intention de s'installer à Banfora de manière permanente.

Eau, hygiène et assainissement (EHA)

Le maillage des infrastructures d'eau semble plutôt inégal, entre la moitié et les deux tiers des ménages n'ayant pas accès à l'eau au domicile rapportant un temps de trajet inférieur à 15 minutes aller-retour, et un temps d'attente au point d'eau inférieur à 15 minutes. La grande majorité des ménages indique avoir accès à suffisamment d'eau au quotidien. Néanmoins, plusieurs barrières sont relevées par les IC et les ménages, notamment des coupures au point d'eau, un faible débit et un prix de l'eau élevé.

En ce qui concerne l'assainissement, alors même que l'immense majorité des ménages dispose de latrines privées, qu'elles soient individuelles, partagées ou chez leurs voisins, la DAL reste une pratique pour des membres de 26% des ménages PND et 36% des ménages PDI enquêtés.

Abris

Si la quasi-totalité des ménages ont rapporté vivre dans des maisons construites, une minorité vit néanmoins dans des abris de fortune (3% PND, 6% PDI). Par ailleurs, 32% des ménages PDI rapportaient vivre en familles d'accueil. Ainsi, alors que 79% des ménages PND étaient propriétaires de leur logement -dont une majorité sans document le prouvant-, 88% des ménages PDI étaient locataires ou hébergés. Des membres de groupes de discussion ont mentionné une pénurie de logements à louer couplée à une forte augmentation des prix des loyers, contraignant parfois une même famille de PDI à vivre dans des maisons séparées.

Santé

L'accès aux infrastructures de santé dans les zones d'étude est très bon, tous les ménages indiquant avoir accès à un CSPS ou un CMA/CMU. Les services gratuits de MSF sont soulignés par les membres des groupes de discussion. Toutefois, des barrières subsistent, notamment la pénurie de médicaments (rapportée par 4 ménages sur 10), leur coût ou encore l'insuffisance de matériel dans les structures.

Education

L'accès aux services éducatifs est assez bon mais inégal. De fait, 91% des PND avec enfants en âge d'aller à l'école ont rapporté avoir accès à des services d'éducation, contre 64% pour les ménages PDI. Les principales barrières rapportées dans les groupes de discussion et les entretiens IC concernaient le manque d'infrastructures en capacité d'accueillir des élèves, et les frais de scolarité élevés dans le privé. L'exclusion liée à l'absence d'acte de naissance disponible pour les enfants, notamment PDI, est également mentionnée par plusieurs IC.

5 IMPACT (2022). « MSNA 2022 »

RÉSULTATS CLÉS

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance

La sécurité alimentaire apparaît comme la priorité des ménages. En effet, 65% des ménages PND et seulement 27% des ménages PDI ont rapporté avoir accès à suffisamment de nourriture pour tous les membres du ménage, du fait notamment d'un manque de moyens, et de l'inflation du prix des produits alimentaires. L'inflation et la raréfaction des terres disponibles pour cultiver, notamment du fait de la valorisation de terres agricoles en logements, expliquent partiellement la détérioration de la capacité d'une partie des ménages à subvenir à leurs besoins alimentaires. Les marchés (environ trois quarts) et la pratique de l'agriculture (environ un quart) sont majoritaires dans les sources de nourriture des ménages.

Plus de quatre ménages PND sur cinq ont rapporté avoir accès à une AGR, tandis que c'est le cas pour la moitié des ménages PDI. Les activités se concentrent autour du commerce, des métiers du bâtiment et du travail journalier, agricole ou non. La plupart des ménages ayant accès à une AGR la pratiquaient dans ou autour de leur secteur. Les difficultés d'accès remontées sont principalement liées aux difficultés d'accès à la terre, au faible nombre d'opportunités, et au manque de qualifications, pour les PDI en particulier.

Accès à l'information

Une faible proportion de ménages se considérait impliquée dans les processus de décision au niveau local, et une disparité entre PND et PDI quant à l'information sur les décisions prises a été relevée, la moitié des ménages PND et les trois quarts des ménages PDI indiquant être rarement sinon pas informés des décisions prises.

En parallèle, les relais de plaintes au sujet de l'accès aux infrastructures sociocommunautaires étaient principalement la police/gendarmerie, l'Action Sociale, la municipalité et les chefs de village.

Protection et cohésion sociale

Plus de quatre ménages sur cinq (81%) indiquaient se sentir en sécurité sur leur lieu d'installation. La cohésion sociale semble bonne, comme rapporté à la fois par les membres des groupes de discussion et les ménages lors des enquêtes quantitatives. Toutefois, des tensions autour de l'accès à la terre contribuent à fragiliser ces relations. Les ménages enquêtés indiquent se tourner en priorité vers la police, l'Action Sociale, les chefs coutumiers et les leaders communautaires et religieux pour les questions sécuritaires, de conflits, de traitements inégaux et de VBG, pour lesquelles l'Action Sociale serait une ressource privilégiée.

Assistance humanitaire

Les priorités d'assistance pour les ménages PND comme PDI sont l'assistance alimentaire, suivi du soutien aux AGR, des transferts monétaires et des besoins éducatifs. Il apparaît que 15% des ménages PDI et 26% des ménages PND ont reçu une assistance dans les trois mois précédant l'enquête, majoritairement du gouvernement, de la municipalité, des associations et ONG. Apportée principalement en nature, cette assistance se concentrait sur les secteurs de la sécurité alimentaire et de la santé.

LISTE DES ACRONYMES

AAP	Redevabilité envers les populations affectées – <i>Accountability to affected populations</i>
AGR	Activité génératrice de revenus
BNA	Bien non-alimentaire
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMU	Centre médical urbain
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DAL	Défécation à l'air libre
ECHO	Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes
EHA	Eau, Hygiène, Assainissement
GD	Groupe de discussion
IC	Informateur-rice clé
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MSNA	Analyse multisectorielle des besoins - <i>Multi-sectoral needs analysis</i>
MSF	Médecins sans frontières
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDI	Personne déplacée interne
PMH	Pompe à motricité humaine
PND	Personne non déplacée
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SAT	Site d'accueil temporaire
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
VBG	Violences basées sur le genre
XOF	Franc de la communauté financière en Afrique (CFA)
ZAD	Zone d'accueil de déplacé-es

INTRODUCTION

Contexte

Depuis le début de l'année 2019, le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire étendue à plusieurs régions du pays, en particulier à ses frontières avec le Mali, au nord-ouest, et le Niger au nord-est. La dégradation de la situation sécuritaire dans les régions septentrionales du pays a accéléré la fragilisation des tissus économique et social de ces régions, en tarissant les moyens de subsistance des populations vivant dans ces zones. De cette situation découle une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI), essentiellement contraintes par les violences de quitter leur lieu de vie, ou contraintes à effectuer un déplacement préventif en direction de zones considérées comme plus sûres, souvent au sein même de leur région, voire des régions limitrophes. A ce titre, les zones urbaines constituent des destinations privilégiées notamment pour leur caractère sécurisé, comme le rappellent plusieurs IC, aussi bien à Banfora qu'à Bobo-Dioulasso⁶.

En novembre 2022, au moment de la collecte de données quantitatives pour cette évaluation, le nombre de PDI au Burkina Faso s'élevait à 1 810 105 personnes, dont 1 777 sur la commune de Banfora⁷. Ainsi, au 31 mars 2023, le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) dénombrait 2 062 534 PDI, dont 27 485 dans la région des Cascades, 12^{ème} région d'accueil de PDI en nombre sur les 13 que compte le pays, loin des 501 961 personnes recensées dans la région du Sahel, mais avec une augmentation proportionnellement plus importante au cours des derniers mois. De plus, la région des Cascades est la seconde moins peuplée du pays, et est limitrophe avec le Sud-Ouest, troisième région la moins peuplée^{8,9}.

Si l'installation de sites d'accueil temporaire (SAT) est possible à Banfora, la commune compte plutôt des zones d'accueil de déplacés (ZAD), moins organisées. Ainsi, ce sont près de 5 000 personnes déplacées internes qui ont été recensées par le CONASUR au mois de mars 2023, soit plus du double du nombre enregistré en décembre 2022.

Le caractère spontané de ces installations contribue aux lacunes en termes de compréhension et d'analyse des besoins prioritaires des populations déplacées ou non, et de la pression exercée sur les infrastructures sociocommunautaires de base. Cette pression est liée tant aux arrivées de population qu'à la croissance démographique naturelle. La présente évaluation, financée par ECHO et mise en œuvre avec l'appui opérationnel d'Acted, vise ainsi à identifier et mesurer les conditions de vie des ménages déplacés et non déplacés dans certaines zones de la ville de Banfora. Ces zones ont été identifiées par les acteurs locaux à travers un exercice de cartographie participative comme étant le plus sous pression démographique. En outre, cette évaluation territoriale comprend un volet sur la répartition et la fonctionnalité des infrastructures sociocommunautaires de base dans ces zones d'étude. Ces résultats, présentés aux parties prenantes communales, provinciales, et régionales, permettra également de nourrir un exercice de planification opérationnelle pour la préparation et la réponse en cas d'arrivée future de PDI sur le territoire. Cette planification est menée par le CONASUR avec le soutien d'Acted dans le cadre de ce projet AGORA.

Méthodologie

L'évaluation territoriale a été mise en œuvre au sein de trois zones de la commune de Banfora avec une méthodologie mixte comprenant des outils quantitatifs, qualitatifs et l'utilisation de données secondaires. Ces zones, situées au sein des secteurs 9, 10 et 15, ont été identifiées lors d'un atelier de cartographie participative réunissant autorités locales, acteurs économiques et représentant-es d'organisations de la société civile.

Le volet quantitatif, mené entre septembre et décembre 2022, a consisté en deux collectes de données, soit (1) une enquête sur les infrastructures auprès d'informateurs clés (IC), et (2) une enquête ménages avec des données représentatives pour les trois zones d'étude prises ensemble, pour les ménages non déplacés et déplacés.

6 IMPACT (2023). « Evaluation territoriale – Bobo-Dioulasso »

7 CONASUR (2023). « Situation des enregistrements des personnes déplacées internes »

8 CONASUR (2023). « Situation des enregistrements des personnes déplacées internes »

9 INSD (2022). « Annuaire statistique 2021 »

INTRODUCTION

(1) Les enquêtes sur les infrastructures ont permis de cartographier 111 infrastructures sociocommunautaires de base, dont 83 points d'eau, 22 écoles, 4 établissements de santé et 2 marchés. Les latrines ont été exclues de la cartographie compte tenu de la forte proportion de ménages disposant de latrines privées ou privées partagées.

(2) Les enquêtes ménages ont été menées en personne en décembre 2022 auprès de 313 représentant-es de ménages, chef-fes de ménages ou membres majeur-es, soit 159 personnes non déplacées (PND) et 154 PDI. Un échantillonnage aléatoire stratifié par groupe de population (PND et PDI) a été utilisé, avec un niveau de confiance de 90%, une marge d'erreur de 8%, et une marge (buffer) de 4%. Les résultats sont ainsi représentatifs pour les trois zones prises ensemble. Pour les populations déplacées, les données se veulent représentatives, mais la sélection par quotas pour définir le nombre de PDI présente des limites (voir ci-contre).

Le volet qualitatif, qui visait à mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes au sein et entre les communautés, s'est déroulé en trois étapes. D'une part, des entretiens avec des IC ont été réalisés entre septembre et novembre 2022 dans le but d'appréhender la perception des enjeux liés à l'arrivée de PDI, ainsi que les lacunes d'information des parties prenantes. Au total, 17 entretiens ont été réalisés avec des autorités locales, des acteurs économiques et de la société civile entre septembre et novembre 2022. D'autre part, une cartographie participative a été menée avec certains IC en novembre 2022, afin d'identifier sur le territoire communal les zones dans lesquelles les PDI s'étaient majoritairement installés, et où une forte densité de population existait déjà. Cette étape a permis de définir les zones d'étude retenues pour l'évaluation territoriale.

Enfin, six groupes de discussion (GD) ont été organisés en février 2023. Ces groupes, séparés par genre et par statut de déplacement, ont permis de compléter l'analyse quantitative menée au préalable.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'évaluation territoriale, il est possible de consulter les termes de référence de la recherche¹⁰.

Limites et défis

La représentativité de cette évaluation territoriale se situe au niveau des trois zones d'étude prises ensemble. Les résultats sont donc seulement interprétables pour les zones prises dans leur ensemble et ne peuvent être extrapolés à l'échelle de la commune.

Les résultats présentés ci-après correspondent à un aperçu de la situation au moment de la collecte de données (décembre 2022 pour l'enquête ménages, entre septembre 2022 et février 2023 pour les autres volets), et ne peuvent, de ce fait, pas tenir compte des évolutions pouvant avoir eu lieu depuis. Par ailleurs, la nature des questionnaires implique que les réponses apportées correspondent aux perceptions des personnes interrogées. En particulier, certains sujets considérés comme sensibles (protection, cohésion sociale) peuvent avoir été sous-rapportés.

La cartographie des infrastructures sociocommunautaires de base (liées à la santé, à l'éducation, à l'eau et aux marchés) regroupe les infrastructures rapportées comme fréquentées par les populations des zones d'étude, selon les IC. Cependant, il est possible que certaines infrastructures fréquentées par une partie importante de ménages n'aient pas été prises en compte. Par ailleurs, puisque la cartographie portait sur des infrastructures communautaires, seules les structures publiques liées à l'eau ont été enquêtées. Enfin, la méthodologie pour la cartographie des infrastructures ciblait seulement un-e IC par infrastructure, souvent leur gestionnaire, ne permettant pas de trianguler les informations au niveau de la structure.

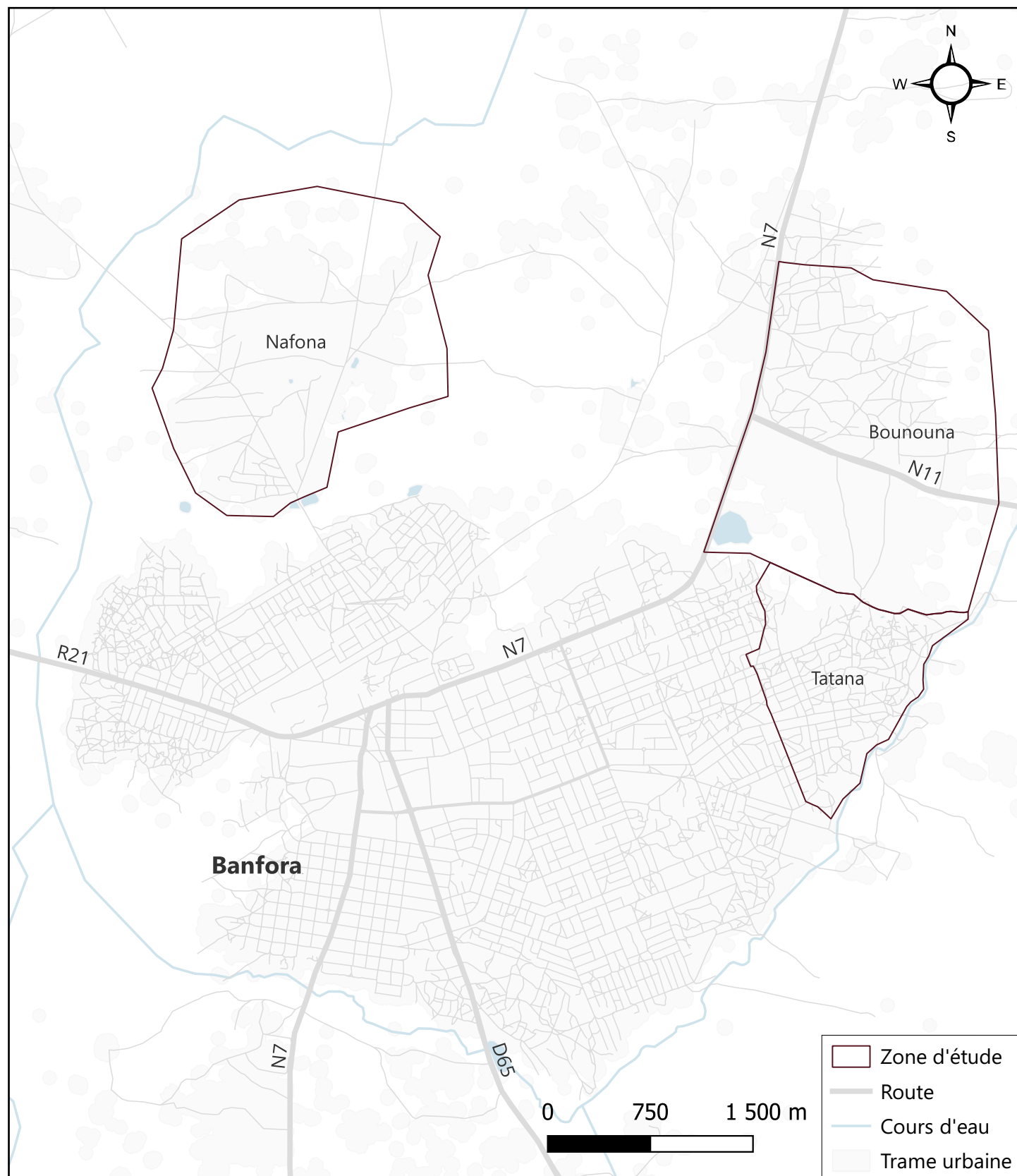
La méthode utilisée pour la sélection des ménages non déplacés a sans doute favorisé la sélection de ménages possédant un abri. Ce faisant, les ménages sans abri pourraient avoir été sous-représentés dans les enquêtes ménages, quand bien même le caractère urbain des zones d'étude limite ce biais.

Enfin, la traduction des questionnaires depuis le français vers le dioula et d'autres langues régionales a pu entraîner des imprécisions dans les questions posées et la retranscription des réponses apportées.

¹⁰ IMPACT (2022). « Termes de référence AGORA BFA2204 »

INTRODUCTION

Zones d'étude identifiées à Banfora, Cascades



DÉMOGRAPHIE

Le Burkina Faso a connu un important essor démographique au cours des vingt dernières années, en partie dû à l'augmentation importante de l'espérance de vie à la naissance¹¹. Sa population globale est estimée à plus de 20,5 millions d'habitants, soit un doublement entre 1996 et 2019. La taille moyenne des ménages dans le pays était de 6,7 en 2022¹².

La pression démographique au niveau national se décline à l'échelle des ZAD étudiées à Banfora. En moyenne, les ménages PND interrogés comptaient 7,6 membres dont 4,3 âgés de moins de 18 ans (57% du ménage) et les ménages PDI interrogés 7,8 membres, dont 4,9 mineurs (63% du ménage). La proportion de mineurs est légèrement supérieure au taux de 52% indiqué dans le 5ème RGPH (2019). La taille des ménages PND est quant à elle supérieure aux moyennes nationale, régionale et provinciale (4,5 personnes par ménage en moyenne dans la Comoé en milieu urbain¹³). Ceci contribue à accentuer la pression sur les ressources disponibles et l'accès aux infrastructures et aux services sociocommunautaires dans la commune. Les sections suivantes sont donc à considérer en prenant en compte le nombre de personnes par ménage.

En outre, six ménages PND enquêtés sur dix comptaient moins une personne vulnérable. Si les dimensions de vulnérabilité sont multiples, les critères retenus dans le cadre de cette évaluation sont : femme enceinte ou allaitante, personne vivant avec un handicap ou enfant séparé-e ou non accompagné-e.

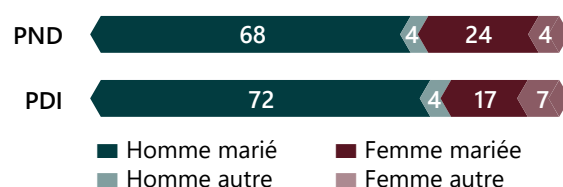
Ainsi, 35% des ménages PND comptaient au moins une femme enceinte ou allaitante, dans 30% des cas une personne en situation de handicap et dans 18% des cas au moins un enfant séparé ou non accompagné. En comparaison, 56% des ménages PDI enquêtés ont rapporté la présence d'au moins une personne vulnérable, avec notamment 36% des ménages PDI comptant au moins une femme enceinte ou allaitante. Les besoins spécifiques de ces personnes en situation de vulnérabilité nécessitent une prise en compte programmatique afin de leur assurer un développement et une réhabilitation adaptés.

% de ménages comptant au moins un membre vulnérable par vulnérabilité

	PND	PDI
Femme enceinte ou allaitante	35%	36%
Personne en situation de handicap	30%	23%
Enfant séparé-e ou non accompagné-e	18%	17%
<i>Au moins un type de vulnérabilité</i>	60%	56%

Parmi les ménages non déplacés enquêtés, 10% comptaient une femme cheffe de ménage (20% pour les ménages PDI), contre 18% en moyenne dans les zones urbaines du Burkina Faso selon les données du RGPH¹⁴. L'âge moyen des personnes cheffes de ménages dans la communauté non déplacée était de 45 ans, contre 43 ans pour les PDI. La quasi-totalité des ménages, PND comme PDI, avec un homme chef de ménage ont indiqué être mariés. A titre de comparaison, 24% des femmes cheffes de ménages non déplacés (17 femmes cheffes de ménage au total) étaient mariées, et 65% veuves. Pour les PDI, 60% des femmes cheffes de ménages étaient veuves contre 37% mariées (30 femmes cheffes de ménage interrogées). Toutefois, le faible effectif de femmes cheffes de ménage invite à relativiser l'importance de ces chiffres.

% de ménages par statut matrimonial du/de la chef-fe de ménage



Il est probable que les ménages dirigés par des femmes, et en particulier par des femmes célibataires ou veuves, soient en plus grande difficulté que les ménages dirigés par des hommes ou des personnes mariées. Les risques de protection, et les besoins multisectoriels des ménages dirigés par des femmes sont donc à prendre en considération avec une acuité particulière. A ce titre, une étude approfondie de la situation de ces ménages pourrait permettre une meilleure compréhension de leurs besoins, et ainsi adapter la réponse de manière plus précise, a fortiori étant donnée la forte proportion de femmes cheffes de ménage veuves.

11 INSD (2022). « Annuaire statistique 2021 »

12 IMPACT (2022). « MSNA 2022 »

13 INSD (2022). « RGPH 2019 – Monographie de la région des Cascades »

14 INSD (2019). « Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH) »

➔ DYNAMIQUES DE DÉPLACEMENT

Une grande partie des ménages PDI enquêtés (77%) est installée dans la ville de Banfora depuis moins d'un an. Par ailleurs, 90% des ménages PDI se sont installés immédiatement dans leur secteur actuel.

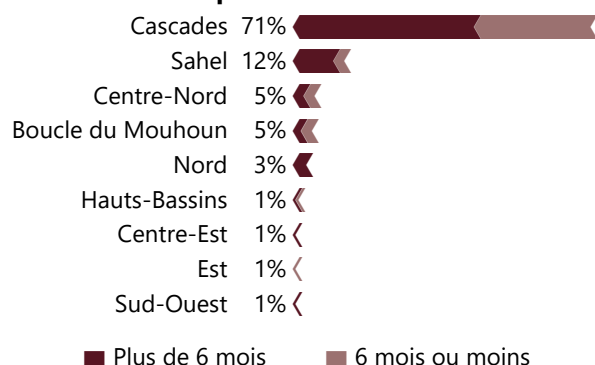
Les déplacements des ménages PDI vers les trois zones étudiées de Banfora ont été très majoritairement motivés par l'insécurité et/ou les violences dans leur localité d'origine (91%). Parmi les raisons du déplacement, 49% des ménages rapportaient également un déplacement préventif. Pour 28% des ménages PDI enquêtés, l'insécurité alimentaire comptait également parmi les raisons du déplacement.

% de ménages par motif de déplacement

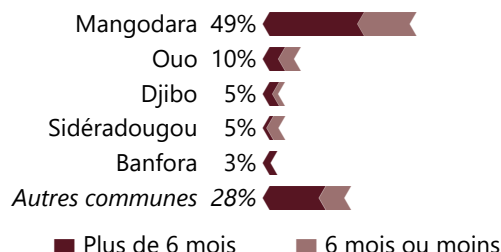
Violences dans la localité de départ	95%
Déplacements préventifs (peur / menace)	49%
Insécurité alimentaire dans la localité de départ	28%

Plus de trois ménages PDI sur quatre installés sur les trois ZAD sont originaires des Cascades (71%). En matière d'origine, les ménages venant de Mangodara représentent près de la moitié des ménages PDI. Outre les localités proches, 12% des ménages PDI étaient originaires du Sahel. Pour ces derniers, l'arrivée dans la commune est globalement plus ancienne, cette région ayant été une des premières affectées par l'insécurité¹⁵. La relative quiétude dans la ville de Banfora, ainsi que l'accès à des abris, des services d'éducation et de santé semblent être déterminants dans la dynamique de déplacement des ménages. Les GD et les entretiens IC confirment que la sécurité de la ville est un important facteur d'attraction pour les PDI.

% de ménages par région d'origine et date d'installation - enquête en décembre 2022



% de ménages par commune d'origine et date d'installation - enquête en décembre 2022



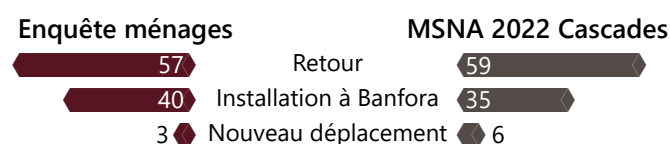
Parmi les facteurs d'attraction pour s'installer dans le quartier actuel, l'absence de conflit et la présence d'abris figurent en tête. Le caractère urbain de Banfora, avec notamment la présence de services et de travail, constitue également un facteur expliquant l'installation des PDI dans les zones d'étude.

% de ménages par raison d'installation dans leur quartier

Pas de conflit	76%
Présence d'abris	49%
Présence de services de santé	36%
Présence de services éducatifs	23%

La majorité des ménages PDI comptent retourner dans leurs villages quand la situation sécuritaire le permettra (57%), quand 40% ont l'intention de s'installer de façon permanente, en particulier pour les ménages arrivés il y a plus de 6 mois. Une faible minorité (3%) compte se déplacer de nouveau dans une autre localité du pays ou à l'étranger. Ces résultats sont plutôt cohérents avec ceux de la MSNA 2022 pour la région des Cascades¹⁶, qui indiquaient 35% d'intention de rester et 60% de retours souhaités.

% de ménages par intention de déplacement



¹⁵ OCHA (2019). « Plan de réponse humanitaire 2019 »

¹⁶ IMPACT (2022). « MSNA 2022 »

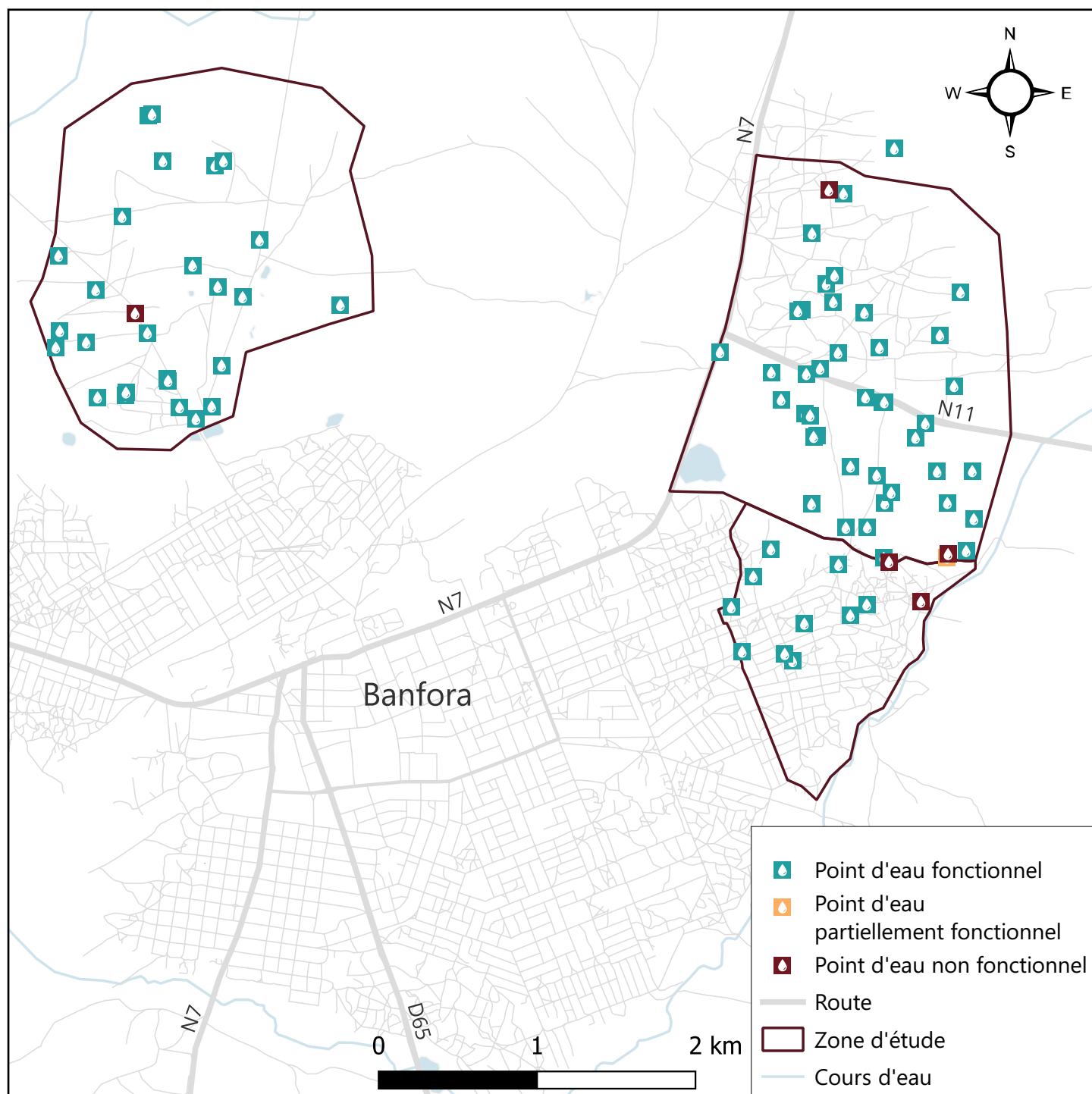
EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

Accès à l'eau

L'accès aux infrastructures d'eau semble relativement satisfaisant dans les zones enquêtées, d'après les résultats obtenus au cours de l'évaluation. En effet, au moment de la collecte de données, environ trois

ménages sur quatre rapportaient utiliser des robinets publics, bornes fontaines, puits protégés, ou avoir accès à l'eau au domicile. Entre 20 et 25% des ménages utilisaient les forages comme principale infrastructure d'eau.

Cartographie des points d'eau utilisés par les ménages dans les zones d'étude, par fonctionnalité



EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

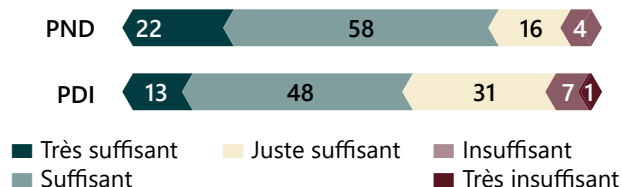
A cet égard, dans les zones étudiées, 83 points d'eau ont été identifiés, dont 43 postes autonomes d'eau (robinet/borne fontaine), 20 puits et 15 pompes à motricité humaine (PMH). Selon les IC des points d'eau, 6 d'entre eux étaient utilisés quotidiennement par plus de 100 personnes en moyenne, dont 1 robinet public par plus de 500 personnes, situant ce point d'eau au-delà de la norme de 500 personnes par robinet public établie par l'Association Sphère¹⁷. En parallèle, plusieurs IC rapportaient des problèmes de débit ou des coupures d'eau (18 IC sur 77 points d'eau fonctionnels ou partiellement fonctionnels), et 14 IC rapportaient une infrastructure endommagée, indiquant potentiellement des problèmes d'approvisionnement pour les ménages les utilisant. Enfin, 5 des 83 points d'eau étaient non fonctionnels au moment de l'enquête, 1 l'était partiellement.

Par ailleurs, le maillage des infrastructures d'eau au niveau des ZAD semble être plutôt inégal 67% des ménages non déplacés et 54% des ménages déplacés n'ayant pas d'accès à l'eau au domicile ont rapporté mettre 15 minutes ou moins pour se rendre et revenir du point d'eau¹⁸. En outre, les points d'eau utilisés par les ménages semblent globalement fonctionnels, environ deux-tiers des ménages n'ayant pas accès à l'eau au domicile ayant rapporté un temps d'attente inférieur à 15 minutes au point d'eau. Un membre de groupe de discussion précise, en lien avec le maillage des points d'eau :

« Nous avons beaucoup de points d'eau mais les habitants des périphéries du quartier parcourent plus de distance pour avoir de l'eau »

Enfin, si seuls 8% des ménages PDI et 4% des ménages non déplacés rapportent ne pas avoir accès à suffisamment d'eau au quotidien, plusieurs barrières d'accès à l'eau sont relevées par les ménages¹⁹. Le prix de l'eau, le faible débit et le temps d'attente associé sont mentionnés par les ménages. La capacité des ménages à combler leurs besoins en eau s'est ainsi détériorée au cours des deux dernières années pour une minorité des ménages (9% PND, 19% PDI).

% de ménages par niveau d'accès à l'eau



% de ménages par barrière d'accès à l'eau

	PND	PDI
Prix de l'eau trop élevé	12%	25%
Aucune barrière	12%	14%
Temps d'attente au point d'eau trop élevé	4%	21%
Débit d'eau insuffisant	8%	14%
Coupures d'eau fréquentes	9%	10%
Point d'eau trop éloigné	7%	10%

A noter que 49 IC de points d'eau fonctionnels (sur 77) rapportaient un prix du bidon de 20L à 10 XOF.

Accès à l'assainissement

Les latrines privées sont très majoritaires dans les zones étudiées. De fait, 96% de ménages ont indiqué avoir accès à ce type d'infrastructures, qu'elles soient individuelles, partagées ou chez leur voisin.

Néanmoins, la défécation à l'air libre (DAL) reste une pratique pour certains ménages enquêtés. Ainsi, 26% des ménages PND et 36% des ménages PDI ont rapporté qu'au moins un de leur membres pratique la DAL, dont 66% et 59% respectivement dans une zone imprécise. Il s'agit d'une pratique rapportée dans les mêmes proportions par les ménages ayant accès à des latrines privées que par les autres. Des problèmes d'hygiène, mais également des risques sanitaires de transmission de maladies hydriques pourraient en découler, alors même que plus de 90% des ménages enquêtés dont au moins un des membres pratiquait la DAL utilisaient par ailleurs les latrines disponibles.

17 Association Sphère (2018). « Le manuel Sphère: La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire »

18 94 ménages PND sur 140, 82 ménages PDI sur 151

19 Par suffisant on entend environ 15L d'eau par jour et par personne (standards Sphère), qui peuvent demeurer insuffisants en contexte urbain

ABRIS

La quasi-totalité des ménages (97% des ménages PND, 93% des ménages PDI) ont rapporté vivre dans des maisons construites, dont respectivement 54% et 41% dans des maisons en dur, et 46% et 59% dans des maisons en banco. Ainsi, la proportion de maisons en dur est bien supérieure aux moyennes nationale et régionale²⁰. Ces chiffres s'expliquent notamment par le fait qu'une part importante des ménages PDI rapporte être hébergée par des ménages PND. Ainsi, les conditions de logement des ménages PDI et non déplacés sont stables, même s'il convient de souligner que les autres ménages non déplacés comme PDI vivaient dans des abris de fortune (3% PND, 6% PDI) ou, pour un ménage PDI, un bâtiment inachevé.

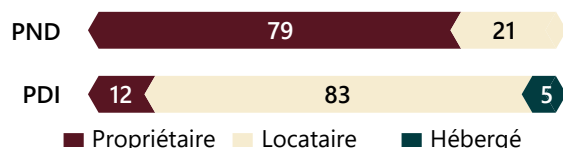
A noter que 11% des ménages PND ont rapporté héberger des PDI, quand 32% des ménages PDI ont indiqué vivre en famille d'accueil, dont une grande majorité contre paiement d'un loyer²¹.

% de ménages rapportant héberger des PDI ou être hébergés par des PND

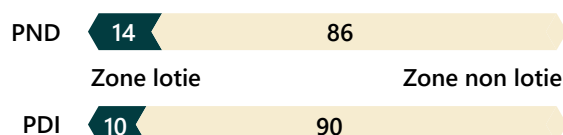


Par ailleurs, si 79% des ménages PND ont rapporté être propriétaires de leur logement, seuls 12% des ménages PDI l'étaient. Parmi les ménages PND propriétaires, 60% mentionnaient ne disposer d'aucun document prouvant leur propriété, renforçant le risque d'éviction.

% de ménages par mode d'occupation de l'abri



% de ménages par localisation de l'abri



Selon les échanges des groupes de discussion, l'accès au logement se fait habituellement par l'intermédiaire d'un démarcheur/agent immobilier, et la propriété est discutée avec les autorités administratives ou les leaders coutumiers. Un membre des groupes de discussion précise :

« L'accès aux logements chez nous ici se fait très souvent par des intermédiaires (démarcheurs) qui assurent les transactions entre les propriétaires et les déplacés en ajoutant leur commission, ce qui explique le coût élevé des terres et les conditions difficiles de location de maison. Par ailleurs pour être propriétaire de terre, la population se dirige vers les autorités administratives ou les responsables coutumiers selon la nature lotie ou non de la terre »

Cette remarque fait écho aux mentions d'autres groupes de discussions ainsi que d'IC, qui ont rapporté des pénuries de logements, couplées à une flambée du prix des locations, affectant aussi bien les personnes déplacées en quête de logement que les communautés hôtes soumises à cette pression. Un membre d'un groupe de discussion rapporte la nécessité pour certaines familles de vivre dans des locations différentes, faute de logements assez grands. En lien avec ces questions foncières, les conflits d'usage entre terre productive et terre de logement ressortent également des enquêtes qualitatives.

Par ailleurs, quelques conflits fonciers sont rapportés dans les groupes de discussion, notamment certains propriétaires qui vendraient la même parcelle à plusieurs personnes, et des conditions pour accéder au logement se faisant au détriment des femmes, envers lesquelles existerait une méfiance de la part des propriétaires, comme mentionné dans un groupe de discussion.

Enfin, en termes de conditions de logement, 61% des ménages PND et 44% des ménages PDI considéraient avoir des conditions de logement satisfaisantes. Cet indicateur de perception semble corrélé au statut de propriété, les ménages locataires ou hébergés rapportant moins de conditions de logement satisfaisantes que les ménages propriétaires.

²⁰ IMPACT (2022). « MSNA 2022 »

²¹ La différence de pourcentages s'explique ici par la taille des deux communautés, le nombre de PDI étant très inférieur au nombre de personnes non déplacés dans les zones d'étude.

SANTÉ

L'accès des ménages aux infrastructures de santé dans les zones d'étude est particulièrement important, tous les ménages interrogés indiquant avoir accès à une infrastructure, CSPS (99%) ou CMA/CMU (1%). Ces résultats sont à mettre en regard de la cartographie des infrastructures sanitaires réalisée, qui indique au moins une structure CSPS au sein de chaque zone. De plus, les services gratuits de MSF sont soulignés dans deux groupes de discussion.

Toutefois, une majorité des ménages rapportait des barrières d'accès aux services de santé non lié au maillage des infrastructures. Ainsi, environ 4 ménages sur 10 mentionnent la pénurie de médicaments comme une barrière majeure à l'accès aux soins. Son corollaire, le coût des médicaments, est mentionné par 25% des ménages PND et 35% des ménages PDI.

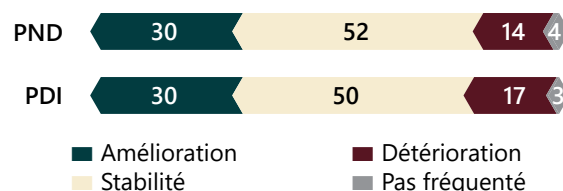
% de ménages par barrière d'accès aux services de santé

	PND	PDI
Rupture de médicaments	40%	38%
Aucune barrière	36%	32%
Les médicaments coûtent trop chers	25%	35%
Manque d'équipement médical de qualité	21%	18%
Temps d'attente pour obtenir consultation	8%	16%

Les membres des groupes de discussion abondent sur les barrières rencontrées, que ce soit le manque de produits pharmaceutiques, mentionné dans les six groupes de discussion, l'insuffisance de matériel dans les structures de santé, ou encore le coût élevé des consultations pour certains ménages (le prix de 200 XOF par consultation est rapporté dans deux GD). Enfin, si le temps d'attente pour une consultation au centre de santé rapporté par les ménages est plutôt bas (moins d'1h d'attente pour 77% des PND et 66% des PDI), des membres des groupes de discussion soulignent la forte affluence au niveau des structures, et parfois la nécessité pour des patients de coucher sur des nattes au sol, ou encore se voir refuser l'accès par manque de lits d'hospitalisation.

Enfin, l'accès aux soins pour les ménages semble relativement stable dans le temps, la moitié d'entre eux mentionnant une stabilité dans l'accès dans les deux ans précédant l'enquête, quand 30% notent une amélioration et 20% une détérioration.

% de ménages par évolution de l'accès aux soins ces deux dernières années



Les principales raisons rapportées pour l'amélioration ou la détérioration de l'accès sont l'ouverture de nouvelles structures, le prix des médicaments et des consultations et la présence d'assistance humanitaire.

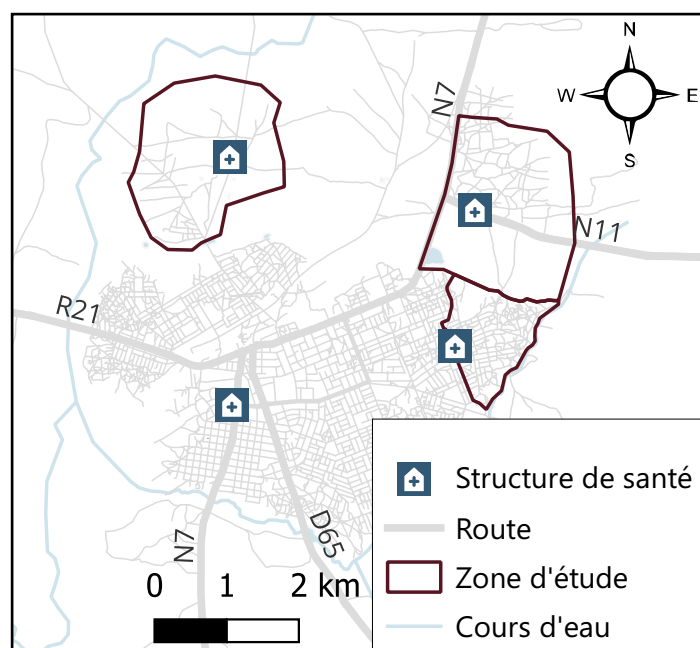
Principales raisons rapportées pour l'amélioration de l'accès aux services de santé

- Accès à plus de centres de santé qu'auparavant
- Diminution du prix des consultations
- Diminution du prix des médicaments
- Présence d'assistance humanitaire

Principales raisons rapportées pour la détérioration de l'accès aux services de santé

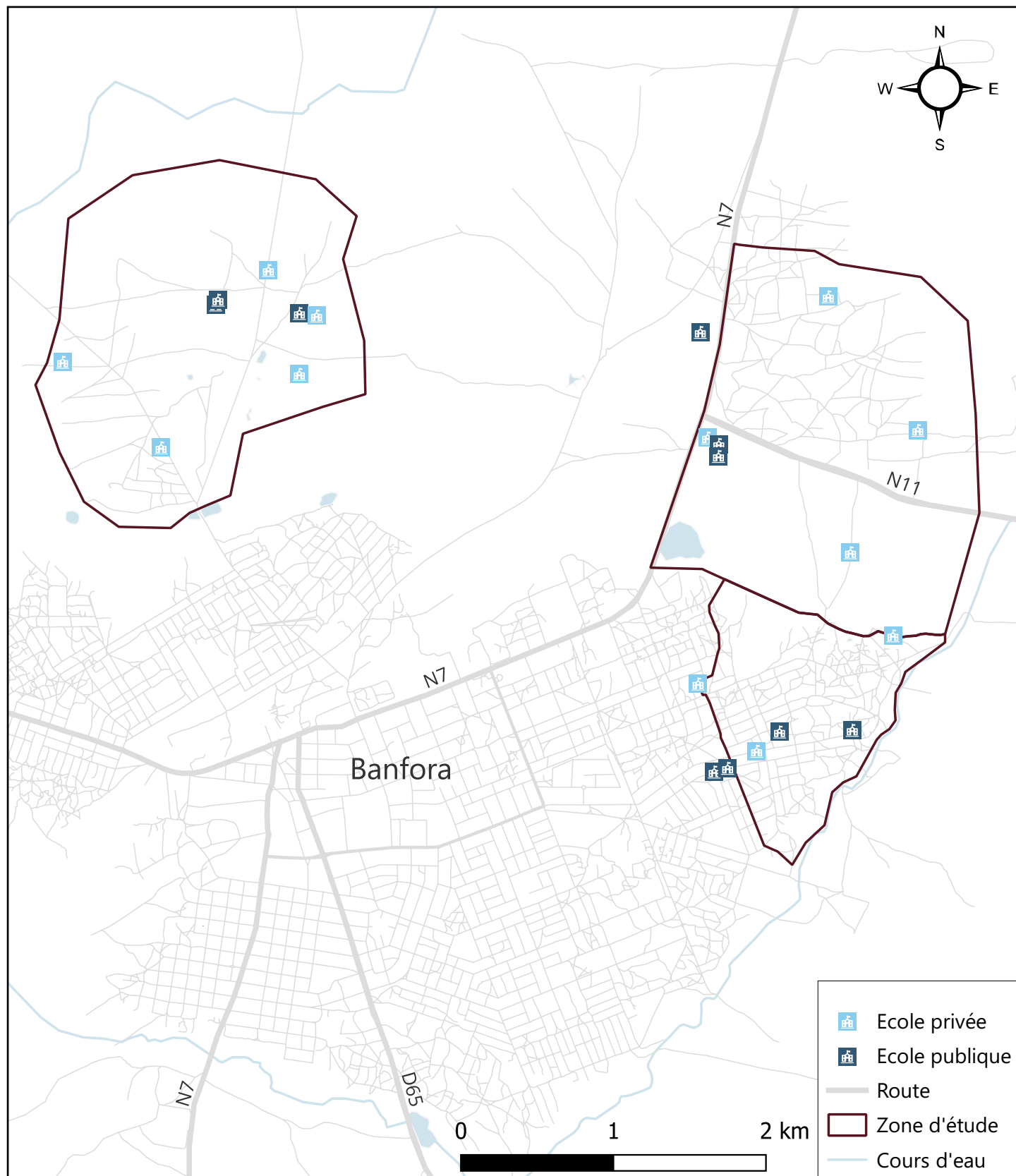
- Augmentation du nombre de personne par centre
- Augmentation du prix des consultations
- Rupture de médicaments

Cartographie des structures de santé utilisées par les ménages des zones d'étude



EDUCATION

Cartographie des structures scolaires utilisés par les ménages dans les zones d'étude, par statut

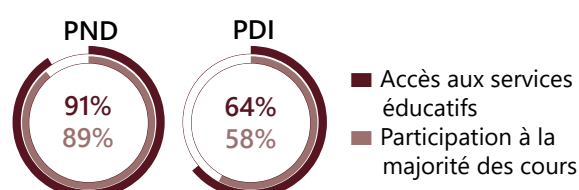


EDUCATION

Selon les données du Ministère de l'Éducation, 174 structures éducatives comptant 27 281 élèves étaient fermées dans la région des Cascades en décembre 2022 (au moment de l'enquête)²². Plusieurs membres des groupes de discussion rapportent à la fois une saturation des établissements scolaires, et un risque avéré de déscolarisation, notamment des enfants PDI.

De fait, l'accès aux services éducatifs est relativement inégal entre populations hôtes et déplacées. Tandis que 91% des ménages PND avec des membres en âge d'aller à l'école rapportaient avoir accès à des services d'éducation, c'était le cas pour 64% des ménages PDI. Même en excluant de l'analyse les ménages déplacés arrivés lors des 3 mois précédant l'enquête (c'est-à-dire autour ou après la rentrée scolaire), cette proportion atteint 67%.

% de ménages avec des enfants en âge d'aller à l'école, par accès aux services éducatifs



Dans les groupes de discussion, le manque d'infrastructures (écoles et salles de classe) et les frais de scolarité élevés dans le privé sont les principales raisons rapportées pour l'inaccessibilité des services éducatifs. L'enquête ménages souligne également les difficultés pour quelques ménages de s'inscrire en cours d'année, et fait ressortir des contraintes de mouvement pour permettre aux enfants de se rendre dans un établissement en capacité de les accueillir.

L'enquête sur les infrastructures a permis d'identifier 22 structures scolaires fréquentées par les ménages des zones étudiées, toutes fonctionnelles (10 privées, 10 publiques, 2 religieuses²³). Parmi celles-ci, selon les IC de chaque structure, 10 avaient atteint leur capacité d'accueil ou étaient en sur-effectif, dont 6 avec un taux de fréquentation supérieur à 150%.

De plus, 10 IC ont rapporté une exclusion de certains groupes de populations dont les personnes en situation de handicap et les PDI, pour des motifs financiers (7 IC), de marginalisation (5 IC) ou liés à l'absence d'acte de naissance des enfants (8 IC). En outre, 9 IC ont précisé que leurs structures ne disposaient pas d'eau et/ou d'électricité. Enfin, 9 IC ont relevé une augmentation des problèmes de fonctionnement liée notamment au manque de moyens financiers.

Principaux problèmes de fonctionnement des structures éducatives, tel que rapporté par les IC

- Absence de clôture
- Manque de matériel éducatifs
- Nombre d'élèves trop important
- Pas d'électricité
- Pas d'accès à l'eau

Par ailleurs, la moyenne d'élèves par personnel enseignant était d'environ 37 (pour les 14 IC rapportant avec un bon niveau de confiance le nombre de professeurs et d'élèves).

²² MENAPLN (2022). « Rapport statistique mensuel de données de l'Éducation en Situation d'Urgence du 31 décembre 2022 »

²³ Les écoles coraniques ne sont pas incluses dans la cartographie des infrastructures scolaires



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Sécurité alimentaire

Il existe un écart important entre ménages PND et PDI en matière de sécurité alimentaire. Si 65% des ménages PND rapportent avoir accès à suffisamment de nourriture pour nourrir tous les membres du ménage, cette proportion chute à 27% pour les ménages PDI. Cette faible proportion pourrait s'expliquer en partie par une définition variable de « suffisamment », définie dans l'enquête comme trois repas par jour, ce qui ne correspond pas nécessairement aux habitudes alimentaires des personnes enquêtées. Parmi les raisons invoquées, le manque d'argent (7% des ménages PND, 33% des ménages PDI), le prix élevé des denrées (respectivement 16% et 21%) et l'insécurité lors des déplacements (9% PND et PDI) figurent en tête.

En effet, une part non négligeable des ménages indique que leur capacité à combler leurs besoins alimentaires s'est dégradée au cours des trois mois précédant l'enquête (pour 28% des ménages PND et 56% des ménages PDI). Pour une grande partie de ceux-ci, cette dégradation s'explique notamment par l'augmentation des prix (91% PND et 94% PDI), mais aussi par un moindre accès à des espaces cultivables (38% et 22% respectivement). Cette baisse des espaces cultivables pour les PND comme les PDI peut s'expliquer partiellement par la valorisation de terres agricoles pour des logements. Un membre de groupe de discussion indique :

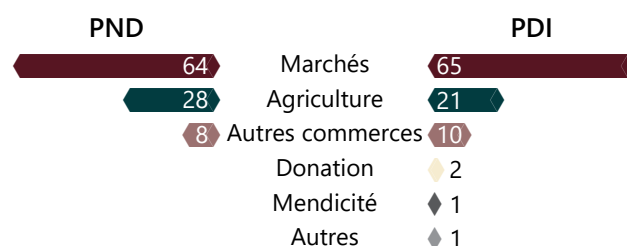
« Beaucoup de champs chez nous ici ont été mis en valeur pour des hébergements, mais de plus en plus, nous manquons de maisons de location. »

En outre, pour 13% des ménages PND comme PDI, l'insécurité pour accéder aux terres cultivables contribue au manque de nourriture disponible. La détérioration de la sécurité alimentaire dans les zones étudiées s'explique donc en partie par l'inflation couplée à une raréfaction des terres disponibles et à l'insécurité pour accéder à ces terres.

Ainsi, alors que 21% des ménages PND et 28% des ménages PDI indiquent l'agriculture de subsistance comme principale source de nourriture, une grande partie semble tout de même indiquer une volonté d'exploiter une parcelle pour subvenir à leurs besoins alimentaires (cf. moindre accès à des espaces cultivables pour 38% PND et 22% PDI).

Enfin, en matière de source principale de nourriture, une grande majorité des ménages (72% PND, 75% PND) se fournit aux marchés ou d'autres commerces. Il est à noter que si aucun ménage non déplacé n'indique dépendre des donations de proches/de la communauté, de l'aide humanitaire ou de la mendicité pour se nourrir, c'est le cas pour 4% des ménages PDI.

% de ménages par source principale de nourriture



Moyens de subsistance

Tandis que 81% des ménages PND indiquent avoir accès à au moins une Activité Génératrice de Revenus (AGR), ce n'est le cas que pour 50% des ménages PDI. Parmi les ménages ayant accès à une AGR, le commerce et les métiers du bâtiment sont majoritaires, suivis du travail journalier agricole et non agricole (16% des ménages PND ayant accès à une AGR, 22% pour les PDI), et de l'agriculture et maraîchage (13% pour les deux groupes). Dans les groupes de discussion, les fruits, les noix, le bois de chauffe et l'or apparaissent comme des ressources naturelles exploitables pour la population, de façon régulée ou non.

Principaux types d'AGR pratiquées par les personnes du ménage ayant accès à une AGR

	PND	PDI
Commerce et petit commerce	67%	56%
Métier du bâtiment	33%	27%
Travail journalier non agricole rémunéré	12%	19%
Agriculture, maraîchage et vente de produits	13%	13%
Elevage et vente de produits	9%	10%
Fonctionnaire ou salarié	13%	1%

Près de 80% des ménages ayant accès à une AGR la pratiquent dans ou autour de leur secteur, avec tout de même une partie des ménages ayant une activité hors de la ville (8% PND, 13% PDI).



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Néanmoins, des difficultés d'accès aux AGR sont remontées des enquêtes ménages, tant par les ménages dont des membres y ont accès que par les autres. Pour 62% et 73% d'entre eux (PND et PDI respectivement), les opportunités sont trop peu nombreuses, et pour les PDI en particulier, le manque de qualification (16% PND, 40% PDI) et le manque de stabilité des ménages (2% PND, 21% PDI) constituent des barrières majeures à l'accès aux AGR.

Principales difficultés rapportées par les ménages pour accéder à une AGR

	PND	PDI
Manque d'opportunités d'emploi	60%	66%
Manque de qualification	17%	35%
Pas de difficultés	25%	10%
Manque de stabilité du ménage	2%	23%
Décès ou maladie dans le ménage	6%	9%

De manière plus générale, l'accès à la terre pour une production de subsistance ou commerciale est un enjeu important à Banfora, 61% des ménages PND et 83% des ménages PDI rapportant rencontrer des difficultés dans l'accès. Ceci est principalement dû au manque de moyens des ménages (pour respectivement 71% et 75% des ménages PND et PDI rapportant des difficultés). Par ailleurs, le manque de terres disponibles, déjà mentionné plus haut, constitue également une difficulté importante pour 39% des ménages PND et près de la moitié des ménages PDI rapportant des difficultés. De manière intéressante, 26% des ménages PND et 38% des ménages PDI rapportant des difficultés d'accès mentionnent un manque de confiance des propriétaires terriens envers les locataires potentiels de parcelles ou d'habitation. Cette donnée ressort également des groupes de discussion, en particulier pour les PDI souhaitant louer des terres. En revanche, seuls 6% des PND et 2% des PDI mentionnent les tensions communautaires comme difficulté.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROCESSUS DÉCISIONNEL

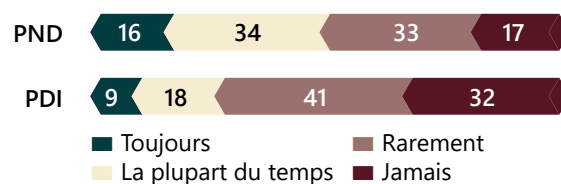
Le principal canal d'information utilisé par les ménages pour être informés de la disponibilité des infrastructures et services sociocommunautaires de base existants dans les zones d'étude de Banfora est la radio/médias plus généralement (92% des ménages PND, 80% des ménages PDI), quand les réseaux sociaux étaient indiqués par 47% des PND et 8% des PDI. Les amis et la famille constituaient la troisième source d'information la plus mentionnée par les PND (27%) et la seconde pour les PDI (44%). A noter que les crieurs publics, chefs religieux et coutumiers/chefs de village et autorités locales sont également mentionnés comme sources d'informations.

% de ménages par source d'information utilisée pour s'informer au sujet des infrastructures et services sociocommunautaires de base

	PND	PDI
Médias	92%	80%
Amis et famille	27%	44%
Réseaux sociaux	47%	8%
Crieurs publics	13%	15%
Chefs religieux	11%	14%

En ce qui concerne l'intégration des ménages dans les processus de décision au niveau local, 16% des ménages PND et 9% des ménages PDI ont indiqué exercer une influence directe ou partielle sur les processus de décision. Ces données sont à mettre en regard de la perception des ménages quant à l'information sur les décisions prises, 50% des ménages PND et 73% des ménages PDI indiquant n'être que rarement ou jamais informés des décisions prises au niveau local, mettant en évidence la disparité entre PND et PDI en termes de réseaux dans la localité pour être informés.

% de ménages se sentant suffisamment informés des décisions prises au niveau local



ACCÈS À L'INFORMATION ET PROCESSUS DÉCISIONNEL

En matière de relais de plaintes au sujet de l'accès aux services sociocommunautaires de base, les ménages indiquent qu'ils se tourneraient principalement vers la police/gendarmerie (44% des ménages PND, 36% des ménages PDI), l'Action Sociale (17% PND, 45% PDI) et les chefs de village (18% PND, 14% PDI). La municipalité est également un relais pour les ménages PND (21%, contre 3% pour les ménages PDI).

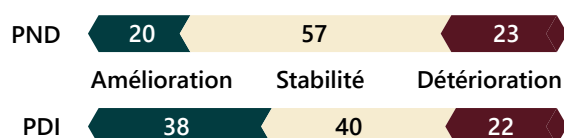
% de ménages par principaux points de relais de plaintes identifiés pour l'accès aux services sociocommunautaires

	PND	PDI
Police	44%	36%
Action sociale	17%	45%
Leaders communautaires	18%	14%
Municipalité	21%	3%

PROTECTION ET COHÉSION SOCIALE

En écho à la situation favorable en matière d'abris, 81% des ménages PND comme PDI indiquent se sentir en sécurité dans leur lieu d'installation actuel, sans écart significatif entre les ménages dirigés par des femmes et par des hommes. Le sentiment de sécurité des ménages PDI ces deux dernières années évolue plus favorablement que pour les ménages PND, ce qui pourrait s'expliquer par la comparaison faite à la situation dans la localité de départ pour les PDI. Cette tendance est plus marquée encore pour les ménages arrivés dans les quelques mois précédant l'enquête.

% de ménages par évolution du sentiment de sécurité ces deux dernières années



Sur le volet cohésion sociale, certaines tensions entre communautés sont soulignées dans les enquêtes ménages. Si les relations entre communautés sont globalement estimées neutres à bonnes, les questions d'accès à la terre, mentionnées plus haut, ressortent parmi les facteurs de tensions entre communautés. Ces résultats montrent une fragilité des relations inter-communautaires relative, en comparaison à l'enquête menée à Bobo-Dioulasso.

La gestion des questions sécuritaires, des conflits et traitements inégaux passe principalement par la police. En effet, les trois quarts des ménages PND et 61% des ménages PDI indiquent l'institution comme celle vers

qui ils se tournent dans de tels cas. L'Action Sociale est également un acteur de référence, en particulier pour les PDI (51%, 22% pour les PND). Les leaders communautaires (36% PND, 25% PDI), religieux (17% PND, 20% PDI) et les chefs coutumiers (28% PND, 26% PDI) sont également des acteurs reconnus dans le traitement de tels problèmes.

Pour les questions de violences basées sur le genre (VBG), si la police est également citée comme ressource vers laquelle le ménage se tournerait en cas de VBG (51% des ménages PND, 45% des ménages PDI), c'est l'Action Sociale qui est identifiée comme la ressource principale (63% PND, 68% PDI). Les leaders religieux, communautaires et coutumiers font aussi partie interlocuteurs qui seraient mobilisés dans de telles situations.

Catégories d'interlocuteurs que les ménages solliciteraient en cas de violences basées sur le genre (VBG)

	PND	PDI
Action sociale	63%	68%
Police	51%	45%
Leaders religieux	18%	20%
Leaders communautaires	16%	14%
Chefferie	11%	17%
Centre de santé	9%	12%



ASSISTANCE HUMANITAIRE

Parmi les types d'assistance humanitaires prioritaires identifiés par les ménages, l'assistance alimentaire ressortait clairement comme priorité majeure, 52% des ménages PND et 91% des ménages PDI la citant. Viennent ensuite le soutien aux AGR, les transferts monétaires et l'assistance en éducation.

% de ménages par type d'assistance humanitaire dont le ménage a le plus besoin

	PND	PDI
Aide alimentaire	52%	91%
Soutien aux AGR	47%	49%
Transfert monétaire	45%	38%
Assistance en éducation	25%	32%
Aide en abris et bien non alimentaires	23%	29%

Il ressort des enquêtes ménages que 41% des ménages PDI n'ont pas été enregistrés au moment de leur installation dans la commune. Ils pourraient l'avoir été dans un second temps.

Dans les trois zones étudiées, 15% des ménages PND et 26% des ménages PDI rapportent avoir bénéficié d'une assistance au cours des trois mois précédant l'enquête.

La grande majorité de l'assistance apportée était en nature, principalement en lien avec la sécurité alimentaire pour les ménages PDI (78% de ceux ayant reçu une assistance), et plutôt en lien avec la santé pour les ménages PND (78% de ceux ayant reçu une assistance, 15% pour les PDI). Dans une moindre mesure, plusieurs ménages PDI indiquent avoir reçu une assistance pour l'éducation et les AGR, dont de la formation professionnelle par une association locale.

De manière générale, l'assistance a été principalement apportée par le gouvernement et les mairies (89% PND, 48% PDI) mais aussi les associations locales et ONG (11% PND, 55% PDI), ainsi que, pour les PDI, les groupes communautaires et religieux (18%).

Etant donné le nombre de ménages enquêtés ayant reçu une assistance dans les trois mois précédant l'enquête²⁴, le niveau de satisfaction de ceux-ci quant à l'assistance reçue est plutôt indicatif. Plusieurs ménages rapportent une insatisfaction liée à l'irrégularité de l'aide (6 mentions), aux quantités distribuées (3 mentions), et au fait que l'aide n'irait pas aux personnes les plus vulnérables (4 mentions). En parallèle, 16 ménages PND sur 18 soutenus expriment être satisfaits de l'aide, ce qui est également le cas pour 31 des 40 ménages PDI soutenus.

²⁴ Chiffres cohérents avec la MSNA 2022, la période de rappel (3 mois) étant relativement courte.



SOURCES DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Limites administratives : OCHA, 2020

Localités : REACH-INS-OCHA

Infrastructures sociocommunautaires de base et données de déplacement : IMPACT

Routes, cours d'eau : © les contributeurs d'OpenStreetMap

Evolution du bâti : WorldView-3 du 11/01/2012, 20/01/2019, 06/10/2020, 12/11/2022. ©2012, 2019, 2020, 2022 ©DigitalGlobe

Trame urbaine : Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University and Novel-T. 2023. GRID3 Burkina Faso Settlement Extents, Version 02. Palisades, NY: Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (GRID3). <https://doi.org/10.7916/s9yt-ad84>.

Système de Coordonnées : WGS 84 - EPSG 4326

Contact : mapping@impact-initiatives.org